



# Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/1997/67 5 juin 1997 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1997 Genève, 30 juin-25 juillet 1997 Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT : COURANTS FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE

# Rapport du Secrétaire général

## TABLE DES MATIÈRES

|   | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|---|--------------------|-------------|
| INTRODUCTION  | 1 - 10             | 2           |
| I. CADRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET POLITIQUES NATIONALES | 11 - 20            | 4           |
| II. OUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE                             | 21 - 69            | 7           |

\* E/1997/100.

#### INTRODUCTION

À la reprise de sa session de fond de 1996, le Conseil économique et social a décidé que son débat de haut niveau pour 1997 serait consacré au thème suivant "Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux; investissements, commerce" (décision 1996/310) et a prié le Secrétaire général de présenter un rapport établi en collaboration avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)1. Le présent rapport, qui est présenté au Conseil en réponse à cette demande, a été élaboré par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le Département de la coordination des politiques et du développement durable, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale. Le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont également contribué à l'établissement du rapport.

#### Qu'entend-on par environnement favorable au développement?

- 2. Au sens le plus large du terme, un environnement favorable au développement englobe toute la panoplie des politiques, mesures et institutions nationales et internationales dans les domaines économique, social, juridique et politique qui influent ou pèsent sur les perspectives de croissance et de développement d'un pays. La promotion d'un environnement favorable au développement exige un effort concerté des pouvoirs publics, aux niveaux national et international, en collaboration avec d'autres acteurs du développement, pour garantir que les interactions entre ces politiques, mesures et institutions et leurs effets conjugués stimulent non seulement une croissance économique durable mais un type de développement viable et à large participation, dont les bénéfices soient équitablement répartis entre tous les membres de la société.
- 3. Le Sommet mondial pour le développement social a défini les éléments clefs d'un environnement favorable au développement social. De même, d'autres conférences des Nations Unies ont abordé plusieurs des facettes d'un tel environnement. Le présent rapport n'a pas pour objet de faire la synthèse de tous ces cadres concertés. Il s'intéresse essentiellement aux questions identifiées pour le thème choisi et prend pour point de départ les objectifs énoncés dans les résolutions 45/264 et 48/162 de l'Assemblée générale pour le débat de haut niveau du Conseil économique et social.
- 4. Les principales caractéristiques d'un environnement favorable au développement sont en général bien comprises et communément admises : stabilité, prévisibilité, adaptabilité, orientation de la croissance, cadres juridiques et réglementaires transparents et une base d'infrastructures sociales et physiques solide. À cet effet, les pays doivent instaurer des politiques saines et orientées vers la croissance.

- 5. Toutefois, les efforts déployés au niveau national pour que l'environnement favorise de plus en plus le développement ne peuvent découler exclusivement ni être totalement à l'abri des politiques et institutions internationales ainsi que des tendances mondiales qui orientent, positivement ou négativement, l'environnement national en matière de croissance et de développement. Cette considération est particulièrement importante à l'heure actuelle, alors même que l'accélération de la mondialisation affaiblit l'influence des pouvoirs publics sur les résultats économiques tout en faisant de l'environnement externe un élément si fondamental qu'aucun gouvernement ne peut à lui seul faire face à toutes ses conséquences.
- 6. Compte tenu de leur capacité limitée d'ajustement et d'absorption des chocs externes, les pays en développement sont particulièrement vulnérables à l'évolution rapide de l'environnement économique internationale. Cet environnement est, à son tour, essentiellement influencé par les politiques monétaires, fiscales, commerciales et autres des principaux pays industrialisés, par les forces du marché et les choix technologiques et, tout du moins en ce qui concerne les pays en développement, par les politiques adoptées par les institutions financières multilatérales et l'OMC, ainsi que par la situation en matière de coopération pour le développement, de manière générale.

## Mondialisation et perspectives économiques mondiales

- 7. La mondialisation et les problèmes que suscite ce phénomène intéressent particulièrement le débat international sur la promotion d'un environnement favorable au développement. La mondialisation transforme progressivement l'économie mondiale et modifie la nature des relations économiques internationales. Dans le cadre de ce processus, le monde en développement a également radicalement changé. De nouveaux centres de croissance, d'échanges commerciaux et d'investissements dynamiques sont apparus en Asie et dans certains pays d'Amérique latine. Dans d'autres régions du monde en développement, les perspectives de croissance s'améliorent également, encore que, pour l'Afrique et les pays les moins avancés, le risque d'une plus grande marginalisation demeure bien réel. La diminution de l'aide publique au développement (APD), les faibles niveaux d'investissements étrangers directs, le poids de la dette extérieure et l'aggravation des termes de l'échange assombrissent les perspectives de ces pays.
- 8. La plupart des pays en développement acceptent et appliquent désormais les politiques macro-économiques tournées vers l'extérieur nécessaires pour stimuler une croissance économique rapide. Des mesures d'ajustement structurel et des réformes économiques sont mises en place, de manière plus ou moins cohérente, dans un grand nombre de pays. L'esprit d'entreprise et le secteur privé sont largement reconnus comme constituant des facteurs dynamiques de croissance. Des politiques analogues sont également mises en oeuvre dans les pays en transition. De ce fait, au cours des dernières années, les pays en développement ont, dans leur ensemble, enregistré une croissance plus rapide que les pays développés et leur part des échanges et apports de capitaux internationaux a augmenté. Par ailleurs, les pays en transition s'orientent vers une accélération et une plus grande stabilité de la croissance.

- 9. Ces tendances positives ont notamment pour effet d'accroître l'interdépendance des pays développés et en développement. Parmi les marchés en pleine évolution et les perspectives d'investissement les plus prometteuses, beaucoup se situent aujourd'hui dans les pays en développement et en transition. De fait, lorsqu'on envisage les choses dans une optique à long terme, le monde semble aujourd'hui être parvenu au seuil d'une expansion économique durable. Toutefois, il reste à achever la mise en place du cadre institutionnel et politique voulu pour exploiter pleinement ce potentiel mondial.
- 10. Alors que l'environnement mondial devient plus fluide et que le rythme des changements s'accélère, la nécessité d'élaborer de nouvelles formes de coopération internationale pour faire face aux risques et relever les défis qui en découlent apparaît de plus en plus clairement; cependant, dans l'économie mondiale actuelle, une telle coopération ne saurait intervenir entre les seuls pouvoirs publics; elle doit également inclure toute une gamme d'autres acteurs. Les conditions sont propices à l'instauration d'une telle coopération internationale. Les conférences des Nations Unies ont montré comment cette entreprise collective de vaste portée pouvait se concrétiser. Dans la période qui a succédé à la guerre froide, les questions économiques et sociales peuvent dorénavant être abordées de façon pragmatique. En outre, les décideurs politiques de tous les pays sont confrontés à la nécessité de tenir compte des incidences de la mondialisation à la lumière de conditions qui leurs sont propres. Les paradoxes politiques auxquels ils se heurtent se rejoignent sous certains aspects, encore que leur importance et leur gravité diffèrent notablement d'un pays à l'autre.

# I. CADRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET POLITIQUES NATIONALES

- 11. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement. Néanmoins, la coopération et le partenariat internationaux ont un rôle vital à jouer grâce à l'instauration d'un climat propice aux flux de capitaux, aux investissements et au commerce. Nombre de pays en développement, notamment en Afrique et parmi les pays les moins avancés continueront dans l'avenir proche de nécessiter une aide pour mener à bien ces politiques et ces réformes, et c'est avant tout aux pays développés qu'il incombe de créer et soutenir un environnement favorable à leur développement.
- 12. Les principaux éléments d'un environnement international favorable au développement sont essentiellement les mêmes que ceux d'un environnement national : création et maintien de conditions propices à la paix et à la stabilité internationales; démocratisation des relations internationales, et instauration de régimes internationaux ouverts, équitables et transparents; respect et application non discriminatoire des règles du jeu afin de créer des chances égales pour tous sur un même terrain; et protection des membres les plus faibles et les plus vulnérables de la communauté internationale grâce à des clauses plus favorables dans les domaines du commerce et des finances.
- 13. Les objectifs que l'on vient de décrire nécessitent une coordination dans la formulation et l'application des politiques macro-économiques de la part des principaux pays industrialisés, de manière à créer et maintenir des conditions de stabilité, prévisibilité et croissance de l'économie mondiale, des taux de change stables, de faibles taux d'intérêt et des déficits budgétaires peu

élevés, ainsi que de promouvoir une libéralisation des échanges, un accès plus équitable aux marchés mondiaux pour les pays en développement, un accroissement des flux d'investissements productifs et des technologies, un savoir-faire adapté aux besoins spécifiques des pays en développement, et la mobilisation de ressources financières nouvelles et supplémentaires.

- 14. Les politiques à mettre en place pour promouvoir un environnement favorable au développement au niveau national font désormais l'objet d'un large consensus. Les enseignements tirés de l'expérience récente montrent clairement que ces politiques sont au demeurant celles qui sont les plus propices aux investissements (nationaux et étrangers), aux apports de capitaux et à une intégration réussie dans l'économie mondiale par le biais des échanges commerciaux.
- 15. Le renforcement de la paix, l'instauration d'un cadre politique stable et le respect intégral de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, associés à une véritable participation de la société civile, constituent des éléments indispensables pour jeter les bases d'un développement durable. En outre, un cadre juridique stable et transparent garantissant le respect et l'application des droits de propriété, la primauté du droit et la lutte contre la corruption ainsi qu'une administration publique transparente, efficace et responsable stimulent les investissements nationaux et étrangers et les apports de capitaux.
- 16. L'élaboration de politiques macro-économiques nationales rationnelles constitue de même un élément essentiel de la promotion d'un environnement favorable au développement. Les investissements (nationaux et étrangers), les apports de capitaux et l'accès aux marchés des changes sont facilités par un taux d'inflation faible et prévisible, un déficit budgétaire gérable et un taux de change réaliste. Dans un monde caractérisé par des marchés financiers intégrés et par la rapidité des mouvements de capitaux, il est également indispensable de garantir la solidité du système bancaire grâce à des réglementations prudentes, une meilleure évaluation des risques d'insolvabilité, un contrôle rigoureux des demandes de capitaux, des mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent, une gestion plus efficace des banques et une meilleure réglementation des marchés des valeurs mobilières. Le développement économique et social exige par ailleurs la promotion de marchés dynamiques, ouverts et libres car ils permettent de mieux répartir les ressources et constituent un bon moyen de concilier des intérêts divergents. Il faudrait que les pays entreprennent tous les ajustements et réformes structurels qui s'imposent et poursuivent leurs politiques d'ouverture. Les règles qui font l'objet d'un consensus international, telles celles qui sont associées à un système commercial multilatéral libre et ouvert, contribuent à mieux asseoir l'élaboration de politiques nationales rationnelles.
- 17. Il faudrait également que les politiques macro-économiques soient formulées dans un contexte de durabilité. À cet égard, on ne saurait passer sous silence les coûts sociaux de ces politiques et leurs incidences en termes de récession et de chômage. Dans certaines circonstances, les pouvoirs publics devront donc intervenir sur les marchés pour prévenir ou compenser leur défaillance, promouvoir la stabilité et l'investissement à long terme, garantir une

concurrence loyale et protéger l'équité sociale en assurant la fourniture des services sociaux.

- 18. Les acteurs non gouvernementaux, notamment le secteur privé, jouent un rôle de plus en plus important et dynamique dans la promotion du développement, incitant ainsi les gouvernements à réexaminer et à ajuster l'importance et l'ampleur de la participation du secteur public à la sphère économique. Toutefois, les gouvernements ont un rôle économique bien défini : ils doivent garantir une politique d'environnement adaptée, encourager l'esprit d'entreprise, créer des conditions propices au secteur commercial, fournir les infrastructures de base et mettre en valeur les ressources humaines afin d'attirer des investissements étrangers directs.
- 19. La croissance et le développement sont stimulés par l'intégration plus poussée des pays développés dans l'économie mondiale. Cependant, les problèmes de marginalisation, d'instabilité et de vulnérabilité ne peuvent être résolus par les seuls marchés internationaux. Il y a donc lieu de se poser les questions suivantes : comment peut-on garantir une meilleure cohérence entre les politiques commerciales, d'aide et d'investissement? Quelle devrait être la réponse de la communauté internationale au problème de la marginalisation? Comment peut-on remédier à la fragilité internationale et nationale croissante dans l'environnement mondial? Quel devrait être le rôle de l'APD? Comment peut-on promouvoir un meilleur accès au marché, ainsi que des apports de capitaux et des courants d'investissements plus diversifiés?
- 20. Il importe que les gouvernements engagent un dialogue sur ces questions de portée cruciale afin de définir des solutions politiques concrètes qui garantissent la stabilité et la viabilité à long terme de l'économie mondiale en encourageant la loyauté, l'équité et la participation de tous les pays et groupes au sein de ces pays, et ce au service de la croissance et du développement. Les chapitres ci-après traitent de ces questions et tentent de définir des approches susceptibles de faciliter la recherche de réponses viables et à long terme.

## <u>Recommandations</u>:

1. Le Conseil pourrait souligner la nécessité d'un renforcement de la coopération internationale de manière à accroître les avantages et à réduire les risques liés à la mondialisation, ainsi qu'à favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Pour ce faire, il faudrait notamment s'attacher plus systématiquement à assurer la coordination des politiques pour améliorer la cohérence entre les aspects macro-économiques, commerciaux, financiers et les problèmes de développement dans le cadre de l'élaboration des politiques nationales et internationales\*.

<sup>\*</sup> Les recommandations figurant dans les autres chapitres du présent rapport portent sur des aspects plus spécifiques de la coopération internationale en vue de la promotion d'un environnement plus favorable au développement.

- 2. Le Conseil pourrait faire ressortir l'importance de politiques macro-économiques judicieuses et stables propres à accélérer la croissance grâce à une meilleure intégration dans l'économie mondiale. La nécessité de la primauté du droit, d'une gestion publique et d'un cadre juridique transparents ainsi que de politiques visant à encourager l'esprit d'entreprise, l'épargne et les investissements est tout aussi impérative. L'application de taux de change et de taux d'intérêt réalistes, assortie d'une réforme du commerce et du système de paiements, ainsi que la libéralisation des autres prix intérieurs devraient se poursuivre car ce sont de bonnes mesures d'incitation pour les producteurs et qui tendent à encourager des stratégies de croissance tournées vers l'extérieur.
- 3. Le Conseil pourrait prescrire instamment que les réformes structurelles visant à instaurer un système financier national compétitif, une privatisation et/ou une restructuration des entreprises publiques se poursuivent afin d'encourager une affectation rationnelle des ressources et d'appuyer le développement du secteur privé; ces réformes devraient par ailleurs permettre de stimuler l'épargne et l'investissement et contribuer de la sorte à une croissance plus soutenue de l'économie.
- 4. Le Conseil pourrait souligner que l'existence d'une infrastructure économique adaptée, notamment d'une main-d'oeuvre qualifiée et de moyens de communication et de transport, influe sur le rythme de l'intégration des pays dans l'économie mondiale et devrait être privilégiée. Des systèmes de communication extrêmement fiables sont essentiels pour les pays qui veulent s'intégrer aux structures de production mondialisées créées par les sociétés multinationales afin de répondre avec promptitude à l'évolution rapide des marchés dans les pays industrialisés ou d'être présents sur les nouveaux marchés d'exportation. Le Conseil pourrait préconiser l'élaboration de nouvelles politiques de manière à promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé en vue d'ouvrir le secteur social et les infrastructures aux investissements privés et de répondre aux immenses besoins qui existent dans ces domaines.

# II. QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

#### Cohérence des politiques

21. Étant donné l'intégration de plus en plus rapide de l'économie mondiale, les liens entre les aspects macro-économiques, structurels, commerciaux et financiers de l'élaboration des politiques économiques, ainsi que ceux ayant trait au développement, sont devenus plus étroits, tendance qui se poursuivra selon toute vraisemblance. De plus, les débouchés et les risques liés à la mondialisation de l'économie sont inégalement répartis en raison des dysfonctionnements des marchés des facteurs et des produits. Il convient, pour assurer une répartition plus équitable des avantages et atténuer les risques, de porter un soin particulier à la gestion des affaires publiques, de veiller à la coordination des politiques économiques nationales et internationales et d'appuyer davantage, au niveau international, le développement des infrastructures et des ressources humaines dans les pays en développement. Compte tenu des conditions économiques actuelles, la question de la cohérence

des politiques au niveau mondial revêt désormais une importance particulière pour tous les agents économiques.

- 22. On s'est efforcé, sporadiquement, d'améliorer la coordination des politiques à l'échelon mondial dans le cadre des réunions du Groupe des sept principaux pays industrialisés. Le Comité intérimaire du Conseil des gouverneurs du FMI examine régulièrement la question de la coordination des politiques économiques et financières nationales. Ainsi, lorsqu'il s'est réuni en septembre 1996, le Comité a adopté une déclaration en 11 points intitulée "Partenariat pour une expansion durable de l'économie mondiale"2. En avril 1997, la Comité a réaffirmé qu'il était essentiel que l'ensemble des pays membres appliquent les directives énoncées dans la déclaration susmentionnée afin que tous puissent bénéficier de la prospérité croissante de l'économie mondiale. L'OMC, lors de la Conférence ministérielle qu'elle a tenue en décembre 1996 à Singapour, a demandé que l'on étudie plus avant les interactions entre le commerce et l'investissement ainsi qu'entre le commerce et la concurrence, et des groupes de travail ont été constitués à cet effet. Cependant, la question de la cohérence entre les aspects commerciaux et financiers des politiques, ainsi que ceux ayant trait à l'environnement et à l'aide, demeure un important sujet de préoccupation, qui n'est pas abordé de manière approfondie et cohérente par les organismes internationaux compétents. De même, au niveau national, de nombreux pays ne disposent pas de mécanismes institutionnels appropriés leur permettant d'assurer la cohérence des politiques.
- 23. C'est avant tout aux gouvernements agissant à l'échelon national qu'il incombe d'harmoniser ces politiques. Cependant, comme le constate la Déclaration ministérielle adoptée à ce sujet à Marrakech (Maroc) à l'issue des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, la cohérence des politiques au niveau international a un rôle important et utile à jouer dans l'accroissement de leur efficacité au niveau national<sup>3</sup>.
- 24. Le système commercial multilatéral renforcé issu du Cycle d'Uruquay devrait contribuer à une surveillance plus efficace et à faire en sorte que les règles et disciplines convenues au plan multilatéral soient strictement observées afin que la politique commerciale puisse dorénavant jouer un rôle plus important pour ce qui est d'assurer la cohérence de l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial. La Déclaration de Marrakech soulignait qu'il fallait s'efforcer d'améliorer d'autres éléments de l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial et invitait les institutions internationales compétentes dans les domaines commercial, monétaire et financier (l'OMC, le FMI et la Banque mondiale) à suivre des politiques cohérentes qui se renforcent mutuellement3. À cet égard, il importe d'éviter d'imposer aux gouvernements une conditionnalité croisée ou des conditions additionnelles. L'OMC et les institutions de Bretton Woods ont récemment conclu un accord en vertu duquel elles procéderont à un échange de vues à intervalles réguliers, en participant à leurs réunions respectives. Le personnel de ces institutions s'efforce également de nouer des relations de travail avec les fonctionnaires des autres institutions. Il est cependant encore trop tôt pour pouvoir déterminer dans quelle mesure la cohérence en matière d'élaboration des politiques s'est améliorée.

- 25. Un aspect important de cette question pour les pays en développement est la nécessité de renforcer la cohérence des politiques de coopération pour le développement. Les objectifs en matière de développement que visent ces politiques, en particulier dans les pays les plus pauvres, auraient d'autant plus de chances d'être atteints si les gouvernements prenaient en considération l'ensemble des incidences, sur le développement, de leurs politiques en matière de commerce, d'aide et d'investissement. De même, les pays en développement doivent s'employer à renforcer la cohérence de leurs politiques visant à promouvoir le commerce et les investissements.
- 26. Les institutions nationales n'étant pas toujours en mesure d'avoir une véritable vue d'ensemble de ces politiques, certaines incohérences peuvent apparaître à cet égard. Par exemple, des concessions dans les domaines commercial et financier sont parfois contrebalancées par les fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt ou par une politique de subvention de la production nationale. Une hausse des taux d'intérêt dans les principaux pays industrialisés peut entraîner des sorties de capitaux ou alourdir le fardeau de la dette des pays en développement. Si les principaux pays industrialisés mènent une politique macro-économique déflationniste, cela risque d'avoir des effets préjudiciables sur les cours des produits de base, ce qui peut à son tour réduire à néant les flux d'aide vers les pays exportateurs de tels produits, qui sont pour la plupart des pays d'Afrique ou des pays en développement. Les subventions en faveur de la production agricole faussent le jeu des échanges dans ce secteur et ont tendance à perpétuer des modes de production inefficaces en réduisant les avantages comparatifs.
- 27. Il n'y a pas de solution miracle à ces incohérences sur le plan de l'élaboration des politiques, mais il peut cependant être utile de tenter de déterminer si ces questions peuvent être abordées et résolues à l'échelon mondial. L'initiative prise récemment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui consiste à suivre la mise en oeuvre dans certains pays d'Afrique du consensus pour le développement adopté par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, semble indiquer que les gouvernements commencent à prendre conscience de la nécessité d'appliquer une approche cohérente en la matière. Cependant, la portée de cette initiative est limitée et elle ne fait pas intervenir la participation des pays en développement.
- 28. L'exemple de l'Organisation mondiale du commerce montre qu'il est possible de mettre en place un cadre visant à résoudre la question des disparités des politiques monétaires et financières ainsi que de celles ayant trait à la coopération pour le développement. Les groupes de travail de l'OMC chargés respectivement des questions relatives à la cohérence, au commerce, à l'investissement et à la concurrence étudient les différents aspects des liens entre les politiques en matière de commerce, d'investissement et de concurrence. La question est de savoir comment procéder pour assurer une meilleure cohérence des politiques au niveau international, tout en élargissant la participation et en veillant à ce que tous bénéficient des progrès réalisés. Plus précisément, on peut se demander s'il est possible d'évaluer les politiques de coopération pour le développement du point de vue de leurs incidences générales.
- 29. À cet égard, on constate par ailleurs que les politiques visant à mettre en place un système commercial international plus ouvert sont souvent contestées

dans les pays industrialisés en raison des incidences préjudiciables qu'elles sont présumées avoir sur l'emploi et les salaires. Les taux de chômage élevés en Europe occidentale et la stagnation des salaires dans la plupart des pays membres de l'OCDE sont invoqués par certains pour justifier le recours à des mesures protectionnistes. Dans une conjoncture de faible croissance et de chômage élevé, les importations à bas prix en provenance des pays en développement sont percues comme une menace pour la prospérité économique. Bien que la Déclaration adoptée lors de la Conférence ministérielle tenue par l'OMC à Singapour en 1996 ait rejeté l'application de normes relatives à l'emploi à des fins protectionnistes et se soit accordée à reconnaître que les avantages comparatifs des pays, en particulier des pays en développement où les salaires sont bas, ne devaient en aucun cas être remis en question, le fait d'exiger que la main-d'oeuvre soit toujours plus qualifiée et que des normes sociales et environnementales plus strictes soient appliquées est perçu par de nombreux pays en développement comme une manière d'introduire de nouvelles formes de protectionnisme déguisé. Il serait plus facile de concilier ces perceptions contradictoires et de résoudre les dilemmes qui en résultent quant à l'élaboration des politiques si l'on agissait dans le cadre d'une concertation d'ensemble, visant à encourager l'élaboration de politiques cohérentes dans tous les pays, afin d'assurer une croissance et un développement plus équilibrés et de réduire le chômage dans les pays développés et dans les pays en développement.

- 30. Un autre élément auquel il convient de prêter attention sans tarder est la question des subventions sous tous ses aspects, dans la mesure où celles-ci ont des incidences directes sur la cohérence des politiques adoptées dans les domaines de la fiscalité, du commerce, de l'investissement, de la concurrence et de l'aide. La multiplication des subventions tend à renforcer les disparités entre ces politiques. L'octroi de subventions est une pratique courante dans les pays développés et dans les pays en développement, bien qu'elles soient accordées à des fins diverses et à différents secteurs. S'il serait hasardeux de se risquer à toute généralisation s'agissant d'une question aussi complexe, il est incontestable néanmoins que les subventions ont souvent des effets pervers. Les secteurs les plus fréquemment subventionnés sont ceux de l'énergie, de l'infrastructure et de l'agro-alimentaire, mais aussi ceux liés aux autres besoins de base et aux services sociaux. Généralement destinées à atteindre un objectif d'ordre social ou économique, les subventions entraînent des distorsions en ce qui concerne l'affectation des ressources, dans la mesure où elles faussent la structure des prix, ne stimulent pas l'économie de façon suffisante et réduisent la concurrence. Il a été établi, dans le cadre d'études portant précisément sur cette question, que les subventions ne répondent généralement pas à leur objectif initial, créent une dépendance, engendrent une perte de revenus fiscaux importante, et finissent souvent par profiter aux groupes les plus aisés de la société et non aux plus défavorisés5.
- 31. Une réorientation des subventions par le biais d'une évaluation approfondie de leurs incidences permettrait, dans la plupart des cas, d'obtenir des gains sur les plans économique et fiscal, et d'améliorer la productivité du fait d'une meilleure cohérence des politiques, et pourrait également aboutir à une plus grande équité. Cependant, les gouvernements sont parfois réticents à prendre des mesures unilatérales à cet égard, en raison de contraintes d'ordre politique

ou parce qu'ils craignent qu'une action isolée ne nuise à la compétitivité de leur économie.

32. Une plus grande transparence, découlant d'une prise de décisions plus directe, est la clef du succès d'une réforme dans le domaine des subventions. De nouvelles options politiques, assorties de mécanismes de compensation, pourraient être envisagées.

## <u>Recommandations</u>:

- 1. Le Conseil pourrait juger utile de noter que les pays qui sont parvenus à intégrer les marchés ont conjugué la libéralisation des échanges avec une politique de stabilité macro-économique, consistant notamment à contrôler le déficit fiscal et l'inflation, à éviter la surévaluation des taux de change, à améliorer les régimes fiscaux et à renforcer le secteur financier. Il pourrait encourager les institutions financières internationales, les organismes de développement et les donateurs bilatéraux à jouer un rôle essentiel en aidant les pays à appliquer de telles politiques, en apportant à ceux-ci une assistance technique accrue et en contribuant au renforcement des capacités nationales.
- 2. Le Conseil pourrait en outre faire observer que l'interdépendance accrue entre les économies nationales exigera un renforcement de la coopération internationale et une meilleure harmonisation dans le domaine des politiques macro-économiques, de l'environnement, de l'emploi et de la santé publique, ainsi que dans celui des politiques relatives à la coopération pour le développement, ainsi que la participation accrue des pays en développement à de tels mécanismes de gestion.
- 3. Le Conseil pourrait souligner qu'il importe d'instaurer d'engager un dialogue international au sujet de ces questions et envisager d'y consacrer l'une des réunions de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC prévues par la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.
- 4. Le Conseil pourrait en outre demander au Comité de la planification du développement d'examiner la cohérence des politiques de coopération pour le développement du point de vue de leurs incidences générales, en tenant compte des travaux en cours dans ce domaine, afin d'élaborer des approches et modalités que le Conseil pourrait étudier lors d'un débat ultérieur consacré aux questions de coordination.
- 5. Le Conseil pourrait préconiser l'instauration d'un dialogue sur la questions des subventions, qui serait engagé non seulement au niveau international, mais aussi aux niveaux régional et local, avec le concours d'organisations telles que l'OMC, les institutions de Bretton Woods et le PNUD, et en coopération avec les institutions spécialisées concernées. Le Conseil pourrait envisager d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'un de ses débats de haut niveau.

## Marginalisation\*

- 33. Les effets conjugués de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie ont eu pour résultats d'accroître la transparence des relations économiques et de donner une nouvelle dimension au développement. L'économie mondiale est ainsi devenue plus compétitive, que ce soit au niveau des individus, des entreprises, des pays ou des régions. Cette situation a naturellement profité à ceux qui étaient en mesure de tirer parti des nouvelles possibilités ainsi offertes.
- 34. L'intensification des échanges et des flux de capitaux a permis un meilleur accès aux ressources et une accélération de la croissance dans de nombreux pays, et a renforcé l'économie mondiale grâce à une meilleure affectation des ressources. Les pays en développement dans leur ensemble ont fortement contribué à l'accélération de l'intégration de l'économie mondiale. Durant la première moitié des années 90, la part des échanges dans le PIB de ces pays a augmenté de 1,2 % par an, tandis que leur part des investissements étrangers directs au niveau mondial est passée aux deux cinquièmes.
- 35. Cependant, des disparités importantes entre les pays en développement subsistent sur le plan de l'intégration économique à l'échelon mondial. De nombreux pays en développement n'ont pas pris part à la mondialisation de l'économie intervenue au cours des 10 dernières années et un écart important les sépare à présent des autres. De nombreux pays à faible revenu comptent parmi les moins intégrés et certains se sont de plus en plus marginalisés au cours des 10 dernières années, subissant à la fois une diminution de leurs recettes et de leur participation à l'économie mondiale. C'est ainsi qu'au cours des 10 dernières années, le rapport entre les échanges et le PIB a diminué dans 44 des 93 pays en développement, tandis que le rapport entre les investissements étrangers directs et le PIB de ces pays diminuaient de plus d'un tiers. Si la tendance actuelle se confirme, de nombreux pays en développement risquent de voir s'accentuer leur retard vis-à-vis des pays développés et des pays en développement mieux intégrés, en ce qui concerne leur PIB par habitant.
- 36. Il y a des chances pour que, laissées à leur libre cours, les forces de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie se traduisent par une meilleure productivité et une concentration des richesses plutôt que par une plus grande équité et une participation accrue. Les effets bénéfiques de ces forces conjuguées s'accompagnent donc d'un risque de marginalisation, notamment aux niveaux international, national, local, ou au niveau des groupes et des individus.
- 37. On s'accorde depuis longtemps à reconnaître que les pays les moins avancés risquent de se trouver marginalisés par rapport au reste de l'économie mondiale. De nombreux pays africains, en particulier dans la région de l'Afrique subsaharienne, se heurtent à ce problème, dans la mesure où ils ne sont pas

\* Certaines des recommandations figurant aux chapitres consacrés à l'aide publique au développement; à la dette extérieure; et aux flux de capitaux, aux investissements et au commerce, traitent plus particulièrement des questions tirées à la marginalisation.

dotés de l'infrastructure physique, financière, humaine et institutionnelle qui leur permettrait de pénétrer les marchés mondiaux et d'y être compétitifs. Les difficultés d'ordre structurel dissuadent par ailleurs les investissements étrangers directs qui stimulent en revanche la croissance de certains autres pays en développement, et, de façon générale, ces difficultés perpétuent la dépendance des pays les plus pauvres vis-à-vis de quelques exportations extrêmement instables. Dans les pays les moins avancés, la restriction de l'offre sur le plan intérieur limite fortement la capacité de ces pays de prendre part grâce à leurs exportations aux efforts de libéralisation des échanges et d'exploiter les marchés apparus dans le sillage du Cycle d'Uruguay. Dans bien des cas, ces problèmes sont aggravés par le fardeau de la dette, dont la gestion est pratiquement impossible.

38. L'expérience des pays qui sont parvenus mieux que d'autres à attirer les investisseurs privés donne à penser que les capitaux publics ont joué un rôle important à cet égard, dans la mesure où ils ont contribué à créer les conditions propices aux investissements du secteur privé. Traditionnellement, ces pays ont, dans une large mesure, fait appel aux capitaux publics pendant les 20 années qu'a duré le processus d'intégration de l'économie mondiale. les investissements visant à développer les ressources humaines et les infrastructures, ou à diversifier les économies, ne portent pas immédiatement leurs fruits, il importe de renforcer l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique et des pays les moins avancés. Contrairement aux engagements pris dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, l'aide publique au développement octroyée à ces pays a connu ces dernières années une diminution en termes réels, diminution qui ne pourra être compensée, même dans l'hypothèse d'un accroissement des exportations et des investissements étrangers directs. Les difficultés structurelles expliquent également, en partie, pourquoi les flux d'investissements étrangers directs dans ces pays sont insuffisants. L'aide publique au développement restera donc leur principale source de financement extérieur.

## L'aide publique au développement

39. Depuis la fin de la guerre froide, la réorientation des priorités géopolitiques a entraîné de très fortes réductions des budgets prévus au titre de l'aide publique au développement (APD) et une désaffectation pour les efforts de développement et de réduction de la pauvreté à long terme, alors même que de nombreux pays en développement se font plus réceptifs aux réformes des marchés. Certains pays n'ayant pas accès aux marchés des capitaux privés ont été touchés par la diminution du montant de l'aide. Bon nombre de ces pays n'ont guère d'autre option réaliste à court ou à moyen terme en ce qui concerne leur sources de financement extérieur. Si la diminution de l'APD est particulièrement préoccupante, c'est que celle-ci sert généralement à financer la mise en place de différentes formes d'infrastructures qui sont nécessaires pour participer au processus de mondialisation et jeter les bases de la croissance et du développement. Même dans l'hypothèse improbable selon laquelle des sources privées viendraient à remplacer les flux de financement ainsi perdus, elles chercheraient surtout à financer des entreprises commerciales rentables à court terme plutôt qu'à répondre aux besoins essentiels à plus long terme. L'APD reste indispensable si l'on veut que l'Afrique et les pays les moins avancés ne soient pas encore plus marginalisés.

- 40. Après avoir enregistré une forte baisse en 1993 et une légère remontée en 1994, le montant de l'APD a diminué de 10 % en termes réels en 1995 et a connu une nouvelle diminution en 1996 pour tomber à son niveau le plus bas en l'espace de 10 ans. De plus, la composition de cette aide a changé, une bonne part des fonds étant affectés au financement de secours d'urgence et d'opérations de maintien de la paix, et ce, au détriment des objectifs de développement à long terme.
- 41. La situation est plus grave qu'il n'y paraît sur un autre plan, celui de la diminution sensible des apports des donateurs bilatéraux aux guichets de prêts multilatéraux consentis à des conditions de faveur. Au cours de la période 1990-1995, les versements effectués au titre de l'aide multilatérale ont compensé la baisse générale du montant de l'APD, passant de 26 à 32 % du total des versements au titre de l'aide en général. Cependant, les perspectives d'avenir sont moins encourageantes, étant donné que, si les versements multilatéraux sont en hausse, les apports des donateurs, quant à eux, accusent une diminution. Par exemple, les apports dont bénéficie l'Association internationale de développement, le guichet de prêts bonifiés de la Banque mondiale, sont tombés à quelque 7 milliards de dollars entre 1994 et 1996. Du fait du décalage dans le temps entre les apports des donateurs et les versements, les flux de liquidités vers l'Association internationale de développement n'ont pas encore enregistré de baisse. Cependant, ils finiront par diminuer si les donateurs ne relèvent pas le niveau de leurs apports.
- 42. L'APD a continué à viser en priorité les pays à faible revenu, répondant ainsi à sa vocation essentielle. La part de l'APD consentie à ces pays est restée pratiquement inchangée : 69 % en 1990 et 70 % en 1995. La répartition des fonds a cependant été quelque peu modifiée. Les pays de l'Afrique subsaharienne continuent d'absorber la part la plus importante de l'APD (35 %). En 1995, le montant de l'APD en faveur des pays à revenu élevé a diminué dans des proportions importantes et elle ne représente plus à présent qu'une faible fraction du volume total de cette aide.
- 43. La diminution de l'APD et l'absence de perspectives encourageantes à cet égard sont particulièrement préoccupantes pour les pays les moins avancés. La dépendance croissante de ces pays à l'égard de l'APD a peu de chances de se résorber à brève échéance. Les problèmes de politique générale auxquels doit faire face la communauté internationale à cet égard sont les suivants : a) comment améliorer l'octroi de ressources aux pays les moins avancés et b) comment améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide. Tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été apportée à ces problèmes, les objectifs de développement à long terme ne pourront être atteints et la viabilité des réformes opérées dans les pays les moins avancés se trouvera compromise.
- 44. Le fait de concentrer l'APD vers les pays à faible revenu devrait permettre d'axer davantage les efforts sur la lutte contre la pauvreté. L'aide apportée aux pays à revenu moyen, voire à revenu élevé, vise de tout autres objectifs. La part la plus importante de l'aide en faveur des pays à faible revenu provient de sources multilatérales plutôt que de sources bilatérales. En 1995, 57 % de l'APD en faveur des pays à faible revenu provenaient de sources bilatérales, contre 70 % de sources multilatérales. Les pays à revenu élevé ne bénéficient pas d'APD provenant de sources multilatérales.

45. La tendance à la baisse de l'APD tient également à une certaine crise de confiance quant à l'efficacité de l'aide en tant qu'instrument de promotion du développement. Tant que cette crise ne sera pas abordée de front, il pourrait s'avérer difficile de renverser cette tendance. La vocation première de l'APD doit être réaffirmée et il faut asseoir celle-ci sur des bases solides pour les années à venir. Cela exige un climat de bonne compréhension entre donateurs et bénéficiaires, ainsi qu'un esprit de solidarité et le sentiment d'oeuvrer pour la réalisation d'objectifs communs.

#### Recommandations :

- Le Conseil pourrait chercher à promouvoir une meilleure compréhension, au niveau international, du rôle de l'APD, fondée sur la solidarité entre pays donateurs et bénéficiaires et le sentiment de poursuivre des objectifs communs. Les donateurs doivent réaffirmer l'utilité à long terme, pour le développement, de l'APD et s'engager à ne pas en diminuer le montant en invoquant des besoins immédiats ou urgents, des priorités d'ordre politique ou des objectifs autres que ceux du développement. Les bénéficiaires doivent veiller à ce que l'APD soit utilisée de manière clairement ciblée et plus efficace. Les donateurs et les bénéficiaires doivent reconnaître la nécessité de faire preuve d'une plus grande sélectivité dans l'octroi de l'APD, en tenant compte des engagements et des objectifs arrêtés d'un commun accord qui visent à remédier au dysfonctionnement des marchés, à protéger les pauvres et à mobiliser les capitaux privés. Les donateurs doivent accepter d'améliorer la composition et la qualité de l'APD afin que celle-ci réponde de plus près à sa véritable vocation. À cet égard, une meilleure compréhension, au niveau international, devrait sous-tendre une réelle volonté de dégager des ressources nouvelles et supplémentaires aux fins du développement.
- 2. Le Conseil pourrait souligner la nécessité pour la communauté internationale de renverser la récente tendance à la diminution du montant de l'aide publique au développement, en vue d'atteindre les objectifs arrêtés d'un commun accord en la matière, en particulier en faveur des pays les moins avancés. De façon plus générale, le Conseil pourrait juger utile d'inviter toutes les parties concernées à honorer les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, de la Déclaration d'Abidjan pour la diversification de l'économie africaine et du Fonds de diversification de la production agricole de l'Afrique.
- 3. Le Conseil pourrait encourager les donateurs à revoir leur conception de l'aide, de sorte que celle-ci vise à aider les pays pauvres à créer les conditions propices au développement du secteur privé et permette d'assurer que la croissance qui en découle bénéficie à tous les secteurs de la société. Ainsi, l'aide servira également les intérêts économiques et stratégiques des pays donateurs. Cette démarche nécessite que l'aide ait pour objet d'appuyer les réformes, le développement des infrastructures, la fourniture de services sociaux, et la création de mécanismes de protection sociale. À cet égard, le Conseil pourrait réaffirmer l'importance de

l'initiative 20/20, qui constitue l'un des moyens de mobiliser des ressources adéquates pour assurer la prestation de services sociaux de base pour tous. Afin de mettre en oeuvre de telles mesures, il faudra exercer un contrôle sur les dépenses, ainsi que sur les contributions versées par les donateurs. Le Conseil pourrait lancer un appel à de nouveaux efforts en vue d'assurer que les programmes d'ajustement financés au niveau international, notamment par l'intermédiaire de la Facilité d'ajustement structurel renforcée, soient assortis de mesures de protection sociale et d'une restructuration des dépenses publiques, notamment un relèvement des dépenses dans le secteur de l'enseignement primaire et des services de santé de base, conformément aux recommandations du Sommet mondial pour le développement social.

4. Le Conseil pourrait se déclarer préoccupé de ce que les contributions versées au titre de la onzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement ne suffisent pas à financer le niveau actuel des prêts. Le Conseil pourrait noter que les versements effectués au titre de l'aide multilatérale ont compensé dans une certaine mesure la diminution générale du montant total de l'aide ces dernières années, mais que cette situation n'est que passagère, dans la mesure où les contributions versées aux facilités multilatérales ont elles aussi diminué. Le Conseil pourrait souligner qu'il est essentiel que les versements au titre de l'aide multilatérale soient maintenus à leur niveau actuel ou qu'ils soient relevés.

# <u>Dette extérieure</u>

- 46. L'un des obstacles particuliers aux efforts de développement entrepris par l'Afrique et par d'autres pays à faible revenu au cours des 10 dernières années et qui est donc l'une des causes de leur marginalisation est la dette extérieure. Tandis que la plupart des crises de la dette qu'ont connues les pays à revenu intermédiaire pendant les années 80 ont été pour l'essentiel surmontées, de graves problèmes persistent dans les pays à faible revenu. Même lorsqu'ils adoptent des politiques économiques rationnelles et appliquent pleinement les dispositions relatives au rééchelonnement de la dette arrêtées ces dernières années, le niveau d'endettement extérieur de ces pays continue d'être intolérable. Du fait de la modicité des ressources qui en a résulté, ils n'ont pu entreprendre les actions nationales, notamment les investissements en vue de la mise en valeur des ressources, de la mise en place d'infrastructures et de la diversification, qu'exige une participation efficace à l'économie mondiale.
- 47. Pour faire face à ce problème, le FMI et la Banque mondiale ont mis en place l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés<sup>6</sup>, dont l'objectif est de ramener à des niveaux acceptables l'endettement extérieur des pays pauvres très endettés qui appliquent effectivement des politiques d'ajustement, afin de les affranchir du processus de rééchelonnement de la dette. À cette fin, la communauté internationale doit reconnaître que le fardeau de la dette extérieure de nombreux pays pauvres en développement entrave gravement leurs efforts de développement et que certains d'entre eux ne pourront vraisemblablement pas surmonter les crises qui les touchent s'ils ne bénéficient pas des mesures qui sont actuellement mises en

place. La réussite des réformes exige qu'il soit mis fin à l'accumulation de la dette, en particulier dans les pays qui doivent redynamiser le secteur privé et stimuler l'investissement intérieur. Le rétablissement de la solvabilité des pays est une oeuvre de longue haleine et sera fonction de la persistance des efforts déployés par ces pays pour résoudre leurs problèmes économiques et sociaux.

- 48. En novembre 1996, la Banque mondiale a créé un fonds d'affectation spéciale en faveur des pays pauvres fortement endettés, qui doit être administré par l'IDA. La Banque a alloué 500 millions de dollars de ses recettes nettes à titre de contribution initiale au Fonds d'affectation spéciale, en vue d'assumer sa part de l'allégement indispensable de la dette, et plusieurs contributions bilatérales ont été versées par ailleurs. Aux réunions de la Banque mondiale et du FMI en avril 1997, la Banque a approuvé un programme d'allégement de la dette pour l'Ouganda, faisant de ce pays le premier à bénéficier de cette initiative. En février 1997, le FMI a créé un Fonds d'affectation spéciale pour les opérations spéciales de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations intérimaires de la FASR. La contribution du FMI au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés se ferait essentiellement sous forme de subventions, des prêts à des conditions très avantageuses étant toutefois consentis pendant la période intérimaire pour alléger de lourdes obligations au titre du service de la dette. Des discussions se poursuivent actuellement, notamment avec des institutions de financement bilatérales, afin d'obtenir les ressources nécessaires pour financer l'intégralité de la contribution du Fonds à l'Initiative. Ces décisions, ainsi que le consentement de tous les créanciers du Fonds d'affectation spéciale de la FASR, permettraient au FMI de virer jusqu'à 180 millions de DTS du compte de réserve de la FASR au Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays pauvres fortement endettés.
- 49. L'Initiative démontre qu'avec l'engagement politique voulu, la communauté financière internationale peut coordonner ses efforts pour faire face à une cause fondamentale et structurelle de la pauvreté et de l'isolement. D'autre part, dans la mesure où l'Initiative exige la participation de tous les créanciers concernés, les efforts d'allégement de la dette devront continuer d'être étroitement coordonnés. L'Initiative a suscité beaucoup d'espoir dans les pays en développement fortement endettés. Il importe donc de la mettre en oeuvre le plus rapidement possible.

# Recommandation:

- 1. Le Conseil pourrait marquer sa satisfaction devant l'initiative prise en 1996 par le Directeur général du Fonds monétaire international et le Président de la Banque mondiale, et entérinée par le Comité intérimaire du FMI et le Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale, en vue de résoudre le problème de la dette des pays pauvres fortement endettés, et inviter les pays concernés et la communauté internationale à coopérer étroitement en vue d'une mise en oeuvre rapide de l'Initiative.
- 2. Le Conseil pourrait juger utile de lancer un appel en vue de la conclusion rapide d'un accord sur le financement des opérations intérimaires de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) et des

opérations spéciales de la FASR au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et d'engager les donateurs bilatéraux à mobiliser les ressources voulues pour que l'Initiative soit intégralement mise en oeuvre.

3. Le Conseil pourrait prier le Fonds et la Banque mondiale d'interpréter avec souplesse et transparence les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative, de manière à élargir suffisamment la gamme des pays bénéficiaires potentiels pour parvenir à résoudre durablement le problème de la dette des pays fortement endettés.

#### <u>Instabilité et vulnérabilité</u>

- 50. Une conséquence éventuelle de la libéralisation plus poussée de l'économie internationale est la possibilité accrue d'une instabilité des prix à l'échelle internationale, non seulement en ce qui concerne les produits primaires mais aussi les autres biens marchands, les taux d'intérêt internationaux, voire les taux de change des principales monnaies, ce qui risquerait d'entraîner des mouvements rapides et importants de capitaux.
- 51. Les 20 dernières années ont été marquées par une intensification de l'intégration des marchés financiers, du fait de la déréglementation et de la libéralisation rapides des activités financières, ainsi que par des progrès rapides des techniques de communication. Bien qu'il en ait résulté un accroissement des crédits et des catégories de financement dont les pays et autres entités peuvent potentiellement bénéficier dans le monde entier, à ce jour, seule une faible minorité d'entre eux ont pu effectivement accéder de façon soutenue à ce type de financement. En outre, une telle intégration nécessite de la part des gouvernementes l'application de politiques macro-économiques suffisamment judicieuses pour leur permettre de bénéficier durablement de ces apports financiers. Néanmoins, l'intégration a également tendance à accroître le risque d'une inversion soudaine des flux financiers dans un pays donné ainsi que la possibilité de retombées sur d'autres pays.
- 52. L'accroissement de la part des capitaux étrangers sur les marchés financiers de certains pays en développement a rendu ces marchés très vulnérables aux changements d'attitude des investisseurs et gestionnaires de fonds internationaux, d'autant qu'une fraction importante de ces capitaux fait l'objet de spéculations à court terme. Les réorientations ou réductions soudaines de ces flux ont menacé la stabilité financière et macro-économique, ont exigé des ajustements pénibles dans les pays bénéficiaires et ont eu des retombées sur d'autres marchés financiers d'apparition récente. Par ailleurs, l'instabilité des flux financiers internationaux peut également trouver son origine dans l'instabilité des politiques intérieures, que peuvent réduire des régimes internationaux correctement réglementés.
- 53. En libéralisant leurs opérations en capital, plusieurs pays ont traversé des périodes d'instabilité des apports et des sorties de capitaux. Face à ces troubles qu'ont connus, certaines nouvelles et importantes économies de marché en 1994-1995, des efforts ont été entrepris pour renforcer la surveillance, l'objectif étant en particulier de faire en sorte que dans un monde caractérisé

par des marchés financiers intégrés et instables, le FMI soit mieux équipé pour déceler à un stade précoce les crises en puissance.

- 54. Afin de renforcer l'aptitude du FMI à intervenir lorsqu'un membre est confronté à une crise financière extérieure et sollicite l'aide du Fonds, le Conseil d'administration du FMI est convenu, en septembre 1995, des modalités de fonctionnement du mécanisme de financement d'urgence. L'élément essentiel de ce mécanisme est la procédure d'exception qui permettrait au Conseil d'administration du FMI d'approuver rapidement un apport financier tout en veillant au respect des conditions requises pour garantir cet apport. Le mécanisme serait utilisé dans les cas où un membre est ou risque d'être confronté à une crise de son compte des paiements extérieurs et nécessite une intervention rapide du Fonds. Il faudrait, avant de décider de faire jouer le mécanisme, tenir dûment compte des effets possibles de ruissellement ou de contagion.
- 55. Afin d'assurer que le FMI dispose de ressources suffisantes pour lui permettre de faire face à une situation exceptionnelle qui menacerait la stabilité du système monétaire international, le Conseil d'administration du FMI a adopté, en janvier 1997, une décision concernant de nouveaux accords d'emprunt. Les ressources qui seraient potentiellement disponibles au titre de ces nouveaux accords s'élèvent à quelque 47 milliards de dollars, soit le double du montant disponible au titre des accords généraux d'emprunt, et le nombre de pays ou autorités monétaires participants potentiels ayant la capacité financière d'appuyer le système monétaire international est passé à 25, dont un certain nombre de pays en développement. Les nouveaux accords d'emprunt entreront en vigueur après l'adhésion de participants potentiels dont les accords de crédit représenteraient au moins 85 % du montant total, y compris les cinq participants qui dégageraient les crédits les plus élevés. Le système monétaire international s'en trouvera sensiblement renforcé.
- 56. Une autre mesure importante prise pour renforcer la capacité de surveillance du FMI est l'institution en mars 1996 d'une norme spéciale de diffusion des données, en vertu de laquelle les États membres qui ont ou souhaitent avoir accès aux marchés des capitaux internationaux diffuseraient volontairement leurs propres données économiques et financières.
- 57. Nombre des préoccupations concernant l'instabilité financière internationale tiennent aux conséquences de ce phénomène sur les taux de change. À cet égard, les effets de la persistance, durant de longues périodes, de taux de change ne permettant pas d'assurer une position viable des paiements extérieurs sont d'une gravité particulière. De tels écarts des taux de change entraînent des distorsions dans l'allocation des ressources de par leurs répercussions sur les prix relatifs et ont un effet pervers sur l'activité, l'emploi et le niveau des prix. Ils ont des effets analogues voire plus pernicieux dans certains cas à ceux des tarifs douaniers sur les flux commerciaux, dans la mesure où la quasi-totalité des décisions concernant la production et le commerce se fondent sur les tendances des prix et où les taux de change entrent en ligne de compte dans les prix de tous les biens commercialisés sur le plan international. L'effet le plus préjudiciable de ce phénomène de décalage des taux de change tient probablement au fait qu'il suscite des mesures protectionnistes qui ne sont pas rapportées lorsque les taux

de change retrouvent leur niveau normal. L'instabilité des taux de change constitue de la sorte une menace permanente pour un système commercial libre.

- 58. Rares sont ceux, parmi les principaux pays en développement, qui ont adopté une position essentiellement ou exclusivement non interventionniste en ce qui concerne les apports financiers. La plupart ont eu recours à des interventions sur les marchés de devises afin de prévenir l'appréciation de la monnaie et les déséquilibres insoutenables de la balance des paiements. Cependant, lorsque les entrées de capitaux sont plus importantes que les déficits du compte courant, ces interventions ont sérieusement entravé la réalisation des objectifs de la politique monétaire intérieure. Lorsque l'intervention n'est pas contenue, les accroissements rapides de la masse monétaire peuvent engendrer une politique monétaire incontrôlable. En revanche, lorsqu'elle est contenue, l'intervention accroît la charge fiscale, dans la mesure où il faut alors dégager soit un excédent budgétaire soit de nouvelles sources de financement, d'où le relèvement des taux d'intérêt et l'augmentation de la dette publique, ce qui entraîne à son tour des effets préjudiciables sur l'accumulation des capitaux et le bien-être social.
- 59. On a également eu recours à des contrôles plus directs des apports de capitaux pour rendre les pays moins vulnérables à l'instabilité de la conjoncture internationale. Cependant, ces mesures vont à l'encontre de la philosophie sur laquelle reposent la déréglementation financière et la libéralisation, et la crainte d'être tenus à l'écart des marchés financiers internationaux a fréquemment pour effet de dissuader les pays d'y recourir. Néanmoins, les discussions concernant l'intervention sur les marchés sont devenues plus nuancées, en particulier eu égard à l'instabilité dont se sont accompagnées certaines mesures de déréglementation.
- 60. La nécessité de nouvelles interventions dans le secteur financier international donne lieu à de nombreux débats. La coopération internationale dans ce domaine s'est intensifiée au fur et à mesure des besoins, les autorités responsables de la réglementation dans les pays ayant les principaux marchés financiers constatant que les institutions placées sous leur supervision mènent des activités de plus en plus importantes en dehors de leur juridiction. Une supervision plus étroite des marchés financiers internationaux permettra de rendre les institutions financières moins vulnérables à la fraude, à la mauvaise gestion et aux risques excessifs, ce qui réduira la vulnérabilité des clients de ces institutions autres que financiers. Toutefois, l'instabilité des flux financiers internationaux à proprement parler ne s'en trouvera pas réduite pour autant.
- 61. Face à l'instabilité financière engendrée par les difficultés du système bancaire, d'aucuns estiment qu'une action internationale s'impose pour améliorer et coordonner les cadres de réglementation et de supervision des systèmes financiers. Le Comité de Bâle sur la supervision bancaire a ainsi établi une série de principes fondamentaux pour une supervision bancaire efficace, qui constitue un outil fort utile dans ce domaine. Suite à une initiative prise lors du Sommet de Lyon du Groupe des Sept, un groupe de travail du Groupe des Dix et des nouveaux pays à économie de marché élabore actuellement, avec le concours de toutes les institutions compétentes, une stratégie internationale commune visant à promouvoir l'établissement, l'adoption et l'application de

principes et de politiques rationnelles propres à assurer la stabilité financière.

#### Recommandations:

- Le Conseil pourrait souligner que face aux risques croissants qu'engendre l'instabilité financière, on s'accorde communément à reconnaître la nécessité d'une action internationale visant à améliorer et coordonner les cadres nationaux de réglementation des opérations financières internationales. Il pourrait marquer sa satisfaction devant les initiatives prises par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire, le FMI et le groupe de travail du Groupe des Dix et des nouveaux pays à économie de marché tendant à définir des normes pour renforcer les mécanismes de réglementation et de supervision des marchés bancaires et financiers. Il pourrait toutefois noter que ces mesures sont de portée limitée et n'englobent pas toutes les entreprises et tous les acteurs des marchés financiers. Il faudra mettre en place un système international plus global de réglementation et de supervision pour contenir plus efficacement l'instabilité financière. Le Conseil pourrait prier le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec d'autres institutions et groupes concernés, d'examiner les moyens d'associer plus étroitement tous les pays et autres parties intéressées au processus de mise au point et d'application d'un tel système. Le Conseil pourrait demander au Comité de la planification du développement d'examiner ces questions en vue de contribuer à ce processus.
- 2. Le Conseil pourrait encourager le FMI à exercer pleinement son rôle de supervision en veillant au bon fonctionnement du système monétaire international, notamment grâce à une surveillance symétrique des politiques macro-économiques de chacun de ses membres. À cet égard, le Conseil pourrait se féliciter des efforts entrepris depuis 1995 en vue de renforcer la surveillance, de doter le FMI de meilleurs moyens pour déceler les risques de crises à un stade précoce et de permettre à ce dernier d'intervenir rapidement si de telles crises se produisent.
- 3. Le Conseil pourrait également réaffirmer la nécessité de doter le FMI de ressources suffisantes pour lui permettre de venir en aide à ses membres et encourager la conclusion en temps voulu de la révision générale des quotes-parts et l'approbation d'une augmentation substantielle de ces quotes-parts. Il pourrait également inviter les participants potentiels à faire en sorte que les nouveaux accords d'emprunt entrent en vigueur dès que possible.

## Flux de capitaux, investissements et commerce

62. La plupart des pays en développement ont libéralisé conjointement leur régime d'investissements étrangers directs et leur régime commercial. Bien que la majeure partie des flux d'investissements étrangers directs et les placements de portefeuille continuent d'être destinés aux pays industrialisés, une part croissante se dirige vers les pays en développement. Après une baisse dans les années 80, les apports de capitaux privés ont considérablement augmenté, atteignant des niveaux sans précédent pendant la première moitié des années 90.

De 1987 à 1996, les apports de capitaux privés en direction des pays en développement sont passés de 25 milliards de dollars à 244 milliards, leur part dans le volume total des investissements étrangers directs passant de 23 % en 1990 à près de 40 % en 1996. En 1993, les flux d'investissements étrangers directs ont dépassé l'aide publique au développement et en 1996 ils étaient près de quatre fois supérieurs. Les placements nets de portefeuille ont suivi la même tendance : d'un niveau négatif jusque vers la fin des années 80, ils ont atteint quelque 32 milliards de dollars en 1995, et 45 milliards en 1996. Cependant, les mouvements d'investissements étrangers directs et les placements de portefeuille sont très concentrés, essentiellement en Asie et dans certaines parties de l'Amérique latine. De 1993 à 1995, 10 pays ont reçu à eux seuls 76 % du volume total des investissements étrangers directs dans le monde en développement et une vingtaine seulement de pays en développement sont considérés comme étant solvables par les banques et les marchés financiers internationaux. Ces dernières années, l'Afrique n'a reçu que 4 % des apports nets de capitaux privés.

- Parmi les facteurs qui ont contribué à ce regain des apports de capitaux privés, on mentionnera les taux de croissance élevés enregistrés dans de nombreux pays en développement, la généralisation des réformes du marché et, tout particulièrement, la déréglementation des apports de capitaux privés, la libéralisation du commerce mondial, l'essor des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale et l'accélération de la capitalisation des nouveaux marchés et leur intégration aux marchés financiers mondiaux. La participation des institutions locales s'est généralisée. La stabilité macro-économique, les dimensions du marché, les infrastructures et la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée sont autant d'éléments qui déterminent les emplacements où les entreprises choisissent d'investir à l'étranger. Un enseignement important à tirer de cette évolution est que le marché joue un rôle clef et que, pour être rentable, la participation aux marchés mondiaux exige des politiques soigneusement conçues qui favorisent l'intégration dans l'économie mondiale. L'une des questions fondamentales qui se posent est celle de savoir comment promouvoir des investissements et des apports de capitaux plus stables et durables en faveur d'un plus large groupe de pays en développement.
- 64. S'il est vrai que les gouvernements ont pu contribuer à faire de la mondialisation une réalité en réduisant les obstacles juridiques et administratifs aux flux entre les pays et les régions, les principaux acteurs de ce processus ont surtout été les entreprises privées, dont la plupart sont implantées dans des pays développés encore que, ces dernières années, des entreprises des nouveaux pays industrialisés aient mené des activités dans d'autres pays en développement. Les sociétés transnationales ont joué un rôle déterminant dans les progrès technologiques et la croissance du commerce et des flux financiers qui constituent l'épine dorsale de la mondialisation. Cependant, dans le monde en développement, leurs activités ont été essentiellement concentrées dans un petit nombre de pays. Il incombe à la communauté internationale de créer un environnement propice au développement en incitant les sociétés transnationales à diversifier leurs activités en les élargissant à un plus grand nombre de pays en développement.
- 65. Les investissements étrangers directs présentent un certain nombre d'avantages pour les pays en développement. L'implantation de succursales des

sociétés transnationales engendre des entrées de capitaux n'entraînant pas la création de dettes et permet d'accéder à des technologies étrangères de pointe, à des compétences en matière de gestion et aux marchés financiers. Elle permet également dans bien des cas d'atténuer les difficultés de balance des paiements et de créer de nouveaux emplois, et se traduit par d'autres effets positifs directs et indirects sur l'économie. Ces avantages varient fortement selon la concurrence à laquelle se heurtent ces succursales sur le marché intérieur. Ils ne se produisent donc pas automatiquement et les mesures visant à les susciter vont parfois à l'encontre des autres objectifs définis en matière de commerce et de développement.

- 66. Un conflit peut surgir entre le libre-échange et les mesures visant à attirer les investissements étrangers directs lorsque ces investissements sont essentiellement motivés par le désir de déjouer les obstacles au commerce. En effet, certains pays dotés de régimes commerciaux restrictifs ont pu attirer d'importants investissements étrangers directs, car c'était le seul moyen pour les entreprises étrangères d'avoir accès aux marchés intérieurs. Cette protection peut aussi bénéficier aux sociétés transnationales, une fois bien implantées sur le marché intérieur. Elles peuvent alors dans certains cas solliciter une protection face à la concurrence extérieure, de sorte que le protectionnisme est parfois étroitement lié aux politiques visant à attirer les investissements étrangers directs.
- 67. Étant donné l'importance de ces investissements, un nombre croissant d'accords économiques régionaux contiennent des dispositions en la matière. Il existe également plusieurs accords multilatéraux d'investissement qui portent essentiellement sur des points particuliers. Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) négocient actuellement un accord plus global, qui sera ouvert à la signature des États non membres de l'OCDE une fois conclu. La Conférence ministérielle de l'OMC (Singapour, décembre 1996) est convenue de créer un groupe de travail chargé d'examiner les liens existant entre le commerce et l'investissement, étant entendu que ces travaux ne préjugeront pas la tenue éventuelle de négociations à l'avenir.
- 68. Une autre préoccupation suscitée par le système économique mondial est la crainte qu'une concurrence trop vive en vue d'attirer les investissements étrangers directs ne fasse perdre aux pays d'accueil certains avantages, les entreprises étrangères se taillant la part du lion. Les coûts que supporte le pays d'accueil pour offrir des incitations financières, fiscales et autres incitations indirectes pourraient s'avérer être supérieurs aux gains nets découlant des investissements étrangers directs. En outre, la concurrence engendre des stratégies de réduction des coûts qui risquent d'avoir des incidences préjudiciables sur les salaires ainsi que sur les niveaux et les conditions d'emploi dans les entreprises. Il peut arriver que de telles stratégies se traduisent par des avantages à court terme pour un pays donné, mais s'avèrent être nuisibles si tous les pays entreprennent de les adopter. Les coûts sociaux, notamment la situation en matière de sécurité de l'emploi, la réduction de la protection des enfants et des familles et la dispersion accrue du revenu, peuvent également avoir une incidence négative sur la demande et partant sur l'emploi. L'affaiblissement de la capacité de réglementation de l'État face au durcissement de la concurrence internationale pourrait également avoir des répercussions sur les salaires et les conditions de travail. Par

conséquent, au lieu d'attirer les investissements étrangers directs grâce à des incitations accrues, il serait peut-être plus judicieux, à long terme, de mettre en place un ensemble rationnel de politiques et de stratégies de développement visant à favoriser une intégration plus poussée dans l'économie mondiale.

69. Parmi les principales questions commerciales qui touchent le développement et qui devront être abordées dans le cadre de l'OMC, on mentionnera la nécessité d'une présence accrue des pays en développement dans les domaines où ils détiennent un avantage comparatif, la progressivité des droits de douane, la réduction des préférences et l'utilisation à mauvais escient des mesures antidumping et des droits compensateurs. Il importe de suivre de près la prolifération des arrangements commerciaux régionaux, de façon à assurer qu'ils soient compatibles avec un système commercial multilatéral libre et qu'ils le complètent. Il faudrait réduire les effets préjudiciables potentiels de la libéralisation du commerce pour les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires grâce à l'accroissement de l'assistance financière et technique.

#### <u>Recommandations</u>:

- 1. Le Conseil pourrait juger utile de prendre note de l'important accord conclu par le Comité intérimaire du FMI à sa réunion d'avril 1997, en vertu duquel les statuts du Fonds doivent être modifiés pour faire de la libéralisation du compte des opérations en capital un objectif précis du Fonds et pour donner au Fonds la juridiction voulue en matière de mouvements de capitaux; la portée de cette juridiction devrait être soigneusement définie et des dispositions transitoires et politiques d'approbation arrêtées pour assurer une souplesse suffisante. Le Conseil pourrait demander que des travaux plus poussés soient entrepris, compte tenu de la nécessité de faire preuve de souplesse dans certaines circonstances et d'établir des conditions caractérisées notamment par un cadre macro-économique viable, des institutions bancaires à forte dotation en capital et des dispositions juridiques et institutionnelles clairement définies.
- 2. Eu égard à l'importance croissante des investissements étrangers directs dans l'économie mondiale, le Conseil pourrait juger utile d'inviter la CNUCED, l'OMC et les autres organisations concernées à étudier les moyens les plus propres à favoriser l'instauration de régimes d'investissement soigneusement réglementés.
- 3. Au-delà des directives traditionnelles s'adressant aux gouvernements quant aux mesures à prendre pour attirer les investissements étrangers directs et les placements de portefeuille à long terme, il faudrait mettre en place une solide base institutionnelle et d'information propre à aider les investisseurs et les gestionnaires de fonds à prendre leurs décisions. Il faudrait pour ce faire étudier plus avant les données d'expérience récentes et les pratiques ayant donné les meilleurs résultats. Une analyse plus approfondie du secteur des services sociaux dans l'optique des investissements étrangers directs, améliorer les services de statistique et normaliser la publication des informations, la comptabilité et les transactions des entreprises. Le Conseil pourrait encourager les

institutions concernées, notamment la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et le FMI, ainsi que le Comité de la planification du développement, à entreprendre des travaux plus poussés dans certains de ces domaines et à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités.

- 4. Le Conseil pourrait juger utile de lancer un appel à une action concertée permanente visant à éliminer les obstacles latents, déguisés et autres à la liberté des échanges commerciaux. Des efforts particuliers sont nécessaires dans le secteur de l'agriculture, qui demeure largement protégé et subventionné, et dans d'autres secteurs présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, notamment celui des textiles et du vêtement, dans le cadre de la mise en oeuvre intégrale des résultats du Cycle d'Uruguay.
- 5. Le Conseil pourrait souligner que la communauté internationale doit intensifier ses efforts en vue d'élargir l'accès au marché des pays les moins avancés en particulier. Il pourrait souligner la nécessité de mettre en oeuvre intégralement et rapidement la Déclaration de Marrakesh. La Décision ministérielle sur les mesures en faveur des pays les moins avancés et la Décision ministérielle sur les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires<sup>7</sup>.
- 6. Le Conseil pourrait affirmer l'importance des efforts devant être consentis par la communauté internationale pour renforcer la capacité des pays en développement de manière à permettre de tirer parti du système commercial multilatéral et des dispositions favorables de l'Acte final de l'OMC. Il importe également que les pays en développement soient bien informés et qu'ils soient des partenaires égaux lors des négociations commerciales portant sur les secteurs qui les intéressent, notamment l'agriculture.
- 7. Le Conseil pourrait juger utile de prier le Comité de la planification du développement d'examiner dans quelle mesure les problèmes auxquels se heurtent les pays les moins développés et d'autres pays défavorisés pourraient être abordés dans le contexte du Cycle d'Uruguay et d'autres mesures de libéralisation, et de proposer des mesures pour y remédier.
- 8. Le Conseil pourrait noter que les capacités en matière d'offre font défaut dans de nombreux pays en développement, ce qui les empêche de bénéficier des avantages potentiels de la libéralisation du commerce et des investissements étrangers directs. Le développement de ces capacités continue de nécessiter diverses formes de coopération technique et économique. Le Conseil pourrait préconiser le renforcement de la capacité des pays les moins avancés en matière d'offre de biens et services exportables, en particulier. Il pourrait également envisager d'encourager le système des Nations Unies, y compris le FMI et la Banque mondiale, ainsi que l'OMC, à coordonner leurs activités dans ce domaine, et inviter instamment tous les pays à participer à la prochaine réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur des pays les moins avancés, qui sera organisée par l'OMC, la CNUCED, le Centre du commerce international, la Banque mondiale et le FMI les 27 et 28 octobre 1997.

9. Le Conseil pourrait noter que l'OMC et la CNUCED mènent des activités dans les domaines du commerce, des investissements et de la concurrence, et inviter ces organisations à collaborer à l'étude de toutes les incidences des liens entre le commerce et les investissements en vue de poser les fondements de l'élaboration de règles rationnelles et équitables en la matière. En outre, la CNUCED pourrait être invitée à poursuivre ses travaux sur les liens qui existent entre les politiques commerciales et les mesures prises dans le domaine de la concurrence.

#### <u>Notes</u>

- <sup>1</sup> Voir également la résolution 1996/43 du Conseil économique et social.
- <sup>2</sup> Bulletin du FMI, 14 octobre 1996, p. 327.
- <sup>3</sup> Voir <u>Textes juridiques reprenant les résultats des négociations</u> <u>commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay</u> (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-4), et en particulier la Déclaration sur la contribution de l'Organisation mondiale du commerce à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial.
- <sup>4</sup> Voir OCDE, Comité d'aide au développement, <u>Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle</u> (Paris, mai 1996).
- <sup>5</sup> André P. G. de Moor, "Key issues in subsidy policies and strategies for reform" (Institut pour la recherche sur les dépenses publiques, Pays-Bas).
- <sup>6</sup> Voir, par exemple, communiqué du Comité ministériel mixte des Conseils des Gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement, Washington, D. C., 30 septembre 1996; communiqué du Comité intérimaire du Conseil des Gouverneurs du FMI (communiqué de presse No 96, 19 septembre 1996); et Banque mondiale, "Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés", document d'information pour les réunions annuelles (Washington, D. C., 24 septembre 1996).
- <sup>7</sup> The Results of the Uruguay Round of Multilateral Trade Negociations: The Legal Text (Genève, publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-4).

## Bibliographie sélectionnée

- 1. <u>International Monetary and Financial Issues for the 1990s</u>, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.97.II.D.5).
- 2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, "Globalization and liberalization: effects of international economic relations on poverty", contribution thématique interinstitutions à l'Année internationale pour la lutte contre la pauvreté, 1996 (UNCTAD/ECDC/PA/4/Rev.1).
- 3. World Investment Report, 1996: Investment, Trade and International Policy Arrangements (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.96.II.A.14).
- 4. Rapport du Secrétaire général intitulé "Évaluation d'ensemble des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : ressources et mécanismes financiers" (E/CN.17/1997/2/Add.23)\*.
- 5. Rapport du Secrétaire sur l'emploi productif et les modes de subsistance durables (E/CN.5/1997/3).
- 6. "Examen général de la liste des pays les moins avancés", rapport du Groupe de travail III du Comité de la planification du développement (CDP/1997/4 et Add.1 et 2).
- 7. <u>Trade and Development Report, 1996</u> (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.96.II.D.6).
- 8. <u>Trade and Development Report, 1995</u> (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.95.II.D.16).
- 9. G. B. Assenza, "Private capital mobilization framework and analysis", Development and Multilateral Institutions Programme, document de travail No 3, Lysaker (Norvège), Fridtjof Mansen Institute, février 1997).
- 10. Organisation mondiale du commerce, <u>Rapport annuel</u>, vol. I, <u>Commerce et investissement direct</u> (octobre 1996).
- 11. E. Fernandez-Arias et P. J. Montiel, "The surge in capital inflows to developing countries: an analytical overview", Banque mondiale, <u>Economic Review</u>, vol. 10, No 1, p. 51.
- 12. Fabrice Hatem, <u>International Investment: Towards the Year 2000</u>, Centre d'étude des investissements internationaux, Ministère français des affaires économiques (Paris, Arthur Andersen, 1996).

<sup>\*</sup> On a également tenu compte, aux fins de l'établissement du présent rapport, des conclusions de la cinquième session de la Commission du développement durable, qui était consacrée aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre d'Action 21.

- 13. <u>International Investment: Towards the Year 2001</u> (publication des Nations Unies, numéro de vente : GVE.97.0.5).
- 14. E. V. K. Fitzgerald, "Intervention vs regulation: the role of the IMF in crisis prevention and management", <u>UNCTAD Review</u>, <u>1996</u> (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.97.II.D.2), p. 35.
- 15. J. A. Kregel, "Some risks and implications of financial globalization for national policy autonomy", <u>UNCTAD Review</u>, <u>1996</u> (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.97.II.D.2), p. 55.
- 16. "Le Conseil général soumet 30 rapports à la Conférence ministérielle de Singapour", <u>Bulletin de l'Organisation mondiale du commerce</u>: FOCUS, No 13 (octobre/novembre 1996), p. 1.
- 17. Conférence ministérielle de l'OMC, 9-13 décembre 1996, <u>Développement durable</u>: <u>Bulletin de l'Institut international du développement durable</u>, vol. III, No 6, (16 décembre 1996).
- 18. M. Khor, <u>The WTO and the Proposed Multilateral Investment Agreement:</u> <u>Implications for Developing Countries and Proposed Positions</u>, Third World Network, Trade and Development Series 2, 1996.
- 19. M. Dubey, <u>An Unequal Treaty: World Trading Order After GATT</u> (New Delhi, New Age Internatioal Limited, 1996).
- 20. L. Griffin et T. McKinley, <u>New Approaches to Development Cooperation</u>, Bureau des études sur le développement du PNUD, document de travail, série 7, 1996.
- 21. J. Eatwell, <u>International Financial Liberalization</u>: <u>The Impact on World Development</u>, Bureau des études de développement du PNUD, document de travail, série 12, 1996.
- 22. "The current international trading system and prospects for the promotion of trade among developing countries", document établi pour le sixième sommet du Groupe des Quinze (sommet du Groupe des pays en développement), Harare (Zimbabwe), 3-5 novembre 1996.
- 23. "Composition of fiscal adjustment is critical to its long-term success", <a href="IMF Survey">IMF Survey</a>, 27 janvier 1997, p. 1.
- 24. L'investissement étranger direct en Afrique (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.II.A.6).

\_\_\_\_